

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kezia-chanhine-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/facbbb2a776916dd1de6b1bc>

Date d'obtention : 2025-04-02 18:03:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Démarrer le protocole Sexto
Évaluer l'incident
Remplir la grille d'évaluation
Confisquer l'appareil électronique
Contacter la police et lui remettre la trousse Sexto

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Déployer le protocole Sexto dès que nous recevons l'information qu'il y a une photo indécente de partager.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que cela pourrait être la collaboration de la personne adolescente puisqu'il y a l'implication du service policier et la confiscation de l'appareil électronique. Celles-ci peuvent avoir honte ou être position vulnérable alors cela pourrait créer une certaine réticence à la collaboration.

La génération avec laquelle je travaille, le téléphone cellulaire semble fait partie d'une partie d'eux-même.